

Comment solliciter une demande de dérogation ?

Comment solliciter une demande de dérogation ?

La faisabilité technique ou économique, ouvre des possibilités de dérogation à une ou plusieurs prescriptions d'accessibilité en cas :

- de préservation du patrimoine architectural (article R. 111-19-10 du code de la construction)
- d'impossibilité technique (article R. 111-19-6)
- de disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et ses conséquences pour l'établissement.

Articles R 111-19-6 à R111-19-10 du code de la construction

Ces 2 derniers cas sont les plus courants.

Sont retenus comme disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences :

- Impossibilité pour un établissement de financer les travaux d'accessibilité.
- L'impact des travaux sur la viabilité économique future de l'établissement
- La nécessité d'une approche raisonnée de mise en accessibilité notamment en cas de rupture de la chaîne de déplacement (si les approches de votre établissement sont eux-mêmes inaccessibles).



AUTONOMIE SCOOTERS SARL

HANDIRAMPES

200 rue André Philip

69003 LYON

tel 04 78 62 23 39

fax 09 70 62 53 92

contact@handirampes.com

www.handirampes.com

Siren 504 571 951